



Dans un fond de commerce qui paye la chaudière si hs

Par **fabiocar**, le **17/10/2011** à **19:39**

Bonjour,

J'exploite un restaurant et la chaudière agée de plus de 20 ans va rendre l'âme.

J'ai fait des réparations sur cette chaudière chaque année.

Comme ça commence à chiffrer et le dépanneur m'ayant fait une attestation précisant que le changement de la chaudière devient urgent compte tenu de sa vétusté, je me demande si ce ne serait pas au propriétaire de faire les travaux.

Dans mon bail il est précisé que je dois prendre en charge la maintenance.

Chose que je fais chaque année.

Cordialement.